

Ostréiculture : état des lieux à l'approche des fêtes de fin d'année

Le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA) s'est réuni hier en conseil. À l'ordre du jour, plusieurs points, notamment le Banc d'Arguin, la question sanitaire, ainsi que l'entretien et la réhabilitation du domaine public maritime.

▪ Le Banc d'Arguin

« *On continue à s'appliquer et à jouer les bons élèves* » affirme Thierry Lafon, le Président.

Un état des lieux a été réalisé en octobre 2021, pour une attribution de parcelle à la fin de l'été 2022. Un procédé lent qui ne correspond pas forcément à l'évolution du Banc.

▪ La question sanitaire

Si un phénomène de mortalité sporadique persiste, surtout chez les juvéniles, il reste tout à fait correct et dans la norme. Ainsi, contrairement aux inquiétudes, suite aux fortes mortalités de 2020, le volume de produit disponible cette fin d'année, est en rapport à la demande, toujours plus élevée en cette période de fêtes.

En ce qui concerne la crise sanitaire, Thierry Lafon explique : « *on n'est pas dans un état d'anxiété majeur, malgré la situation anxiogène* ». Car pour la vente directe, l'ostréiculture est sur un segment de marché qui ne souffre que peu de la crise.

Cependant, le Comité émet une doléance en ce qui concerne le réseau censé suivre les mortalités d'huîtres, un réseau qui se contente de suivre seulement les maladies réglementaires, ce

qui concerne la plupart du temps, des pathogènes obsolètes. Résultat : le suivi de contaminants pertinents, se fait au frais de la profession.

▪ **La main-d'œuvre**

Le secteur de l'ostréiculture, comme bien d'autres, souffre en revanche d'un manque de main-d'œuvre, ce qui est d'autant plus vrai en fin d'année, où la pénurie se fait clairement ressentir. Pénurie amplifiée sur le Bassin à cause du phénomène foncier. En effet, il devient de plus en plus difficile de se loger à moindre coût dans la région.

▪ **Les friches**

L'idée qui avait été émise de pouvoir retirer un parc à un ostréiculteur qui ne l'exploite pas correctement a fait son chemin. En effet, il y a quelques temps, le Conseil évoquait le problème des friches, considérée par le Président comme « *une nuisance sur la capacité à produire* ». Il a donc été décidé de remettre ces concessions à quelqu'un d'autre sous condition de remise en état. Un système qui permet d'améliorer la situation sans financement public.

Ainsi, 13 concessions ont été identifiées comme à l'abandon. Si l'une d'elle venait tout juste d'être reprise par un ostréiculteur, pour la plupart des autres, la mise en demeure a eu l'effet escompté et a, semble-t-il, réveillé certains professionnels.

Pour les dernières, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) va les proposer au retrait. Elles seront donc mises à l'affichage, pour qui veut les reprendre.

Ainsi se conclut le Conseil, le dernier pour Thierry Lafon, qui ne se représentera pas aux prochaines élections en février 2022. Les candidats ont d'ailleurs jusqu'au 8 janvier pour déposer leur candidature.